

La production et la diffusion du Registre des lettres de Grégoire le Grand

Bruno Judic

▶ **To cite this version:**

Bruno Judic. La production et la diffusion du Registre des lettres de Grégoire le Grand. La production et la diffusion du Registre des lettres de Grégoire le Grand, Jun 2001, Boulogne sur mer, France. p. 71-87. hal-00984499

HAL Id: hal-00984499

https://univ-tours.hal.science/hal-00984499

Submitted on 28 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dans : *Les échanges culturels au Moyen Âge. Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public*, Publications de la Sorbonne, Paris 2002, p. 71-87.

Bruno JUDIC

La production et la diffusion du registre des lettres de Grégoire le Grand

Sur le thème des "échanges culturels", l'étude d'un registre de lettres semble appropriée car la lettre est certainement un vecteur facilement identifiable d'"échange culturel". Cependant deux remarques s'imposent: d'abord il s'agit moins d'examiner le rôle des lettres de Grégoire le Grand durant son pontificat, 590-604, que de cerner l'émergence de la notion de "registre des lettres de Grégoire le Grand", notion définitivement acquise au IXe siècle. Ensuite on doit se poser la question des formes d'échange. Les lettres de Grégoire, puis leur diffusion, peuvent s'interpréter en terme

d'influence romaine ou d'expression d'un "centre de rayonnement" qui est ici romain. Mais on peut aussi supposer que les lettres répondaient à des sollicitations extérieures et que leur diffusion impliquerait des lieux de conservation multiples et d'autres "centres de rayonnement" culturel et religieux (1). A ces thèmes classiques des relations entre un centre et une périphérie ou des influences issues de centres et de routes de rayonnement variés, on peut ajouter l'idée développée par Peter Brown: le christianisme occidental du haut moyen âge serait marquée par l'émergence de « micro-chrétientés », chacune cherchant à revendiquer sur un territoire limité voire restreint l'héritage de l'universalité. Ces micro-chrétientés sont rendues possibles par un certain cloisonnement qui, a priori, limiterait beaucoup les échanges (2).

La correspondance du pape Grégoire le Grand présente de nombreux caractères exceptionnels. En premier lieu, c'est la plus importante quantité — et de très loin — de lettres conservées pour un pape de l'Antiquité comme du haut moyen âge, plus de 850 lettres. En second lieu, cette collection de lettres est associée à un pape, le seul pape, à être l'un des quatre principaux Pères de l'Eglise latine (3). Si Grégoire appartient à ce groupe prestigieux, c'est à cause de ses œuvres spirituelles, les *Moralia in Job* par exemple, mais ce n'est pas un hasard non plus si cette abondante correspondance est liée à son nom. Pourtant cette collection n'est pas un ouvrage qui aurait été spécialement conçu et publié par Grégoire lui-même sous forme de lettres, mais il s'agit d'un extrait des archives de l'Eglise romaine et donc d'un aperçu du fonctionnement « normal » de la bureaucratie pontificale. D'ailleurs les auteurs d'index manifestent leur embarras en classant ce registre des lettres tantôt sous le nom de Grégoire au même titre que les Moralia ou les Homélies, tantôt sous une rubrique « correspondance des papes » en suivant alors les numéros des *Regesta Pontificum* de Jaffé (4). Enfin les éditeurs modernes de ce registre des lettres cherchent à retrouver, derrière la collection parvenue jusqu'à nous, ce que devait le registre officiel de la correspondance pontificale. C'est particulièrement sensible dans la dernière édition du registre de Grégoire le Grand par

Dag Norberg qui souligne expressément la volonté de reconstituer aussi fidèlement que possible ce qu'on appelle le registre du Latran, c'est à dire les archives officielles de la correspondance de l'Eglise romaine (5). Mais d'autre part si une partie de ce registre du Latran est parvenu jusqu'à nous c'est certainement beaucoup moins à cause de sa fonction qu'à cause d'une personne, Grégoire le Grand, en tant qu'auteur et autorité. C'est en effet seulement à la fin du VIIIème siècle que le registre des lettres de Grégoire le Grand est mis en circulation par le pape Hadrien Ier mais aussi sur l'impulsion de Charlemagne lui-même.

Si nous essayons de refaire l'histoire de cette collection de lettres — ou plutôt de ces collections — nous devons d'abord supposer deux points de vue: celui de l'Eglise de Rome et de sa chancellerie, celui des destinataires des lettres. De fait les lettres émises sous le pontificat de Grégoire le Grand sont conservées, comme sous les pontificats précédents et suivants, dans ce qu'on appelle le registre du Latran (6). D'autre part certaines lettres ont été transmises de manière indépendante des archives romaines. C'est tout spécialement le cas d'un groupe de lettres transmis par la collection Hispana, on y trouve les lettres 1, 41; 5, 53; 9, 227 (MGH) envoyées à Léandre de Séville et 9, 228 et 229 (MGH) envoyées à Reccared. On peut faire remonter la collection Hispana à Isidore de Séville qui aurait ainsi pris soin de faire conserver ces lettres reçues par son frère et par le roi fondateur de la monarchie wisigothique catholique (7). Ces cinq lettres ont aussi été transmises à partir du registre du Latran mais leur forme dans la collection Hispana montre qu'elles doivent provenir de l'original. Cette présence des lettres de Grégoire le Grand en Espagne est très importante; il s'agit certes seulement d'un petit groupe de lettres mais il suppose une tradition indépendante de Rome et une conception originale des lettres de Grégoire. Ajoutons que la collection Hispana a transmis également une lettre de Grégoire au sous-diacre Pierre recteur du patrimoine de Sicile (mars 591) qui n'est connue par aucune autre source ainsi que les canons du synode romain de 595. Cet ensemble donne le

sentiment d'une conception très juridique de ces textes; il s'agit en quelque sorte de "décrétales" de Grégoire le Grand après celles de papes antérieurs. Pourtant les lettres à Léandre, qui forment le cœur de ce groupe et dont la conservation est sûrement due à Isidore, sont des lettres très personnelles où Grégoire se confie à un ami très proche. Certes la lettres 1, 41(avril 591) concerne en partie le rituel du baptême mais elle est aussi une longue plainte sur les charges séculières que le nouveau pape doit remplir; la lettre 5, 53 (juillet 595) concerne l'envoi de la Règle pastorale à Léandre; enfin la lettre 9, 227 (MGH, août 599) concerne l'envoi du pallium à Léandre mais surtout des développements spirituels sur Noemi et Mara et leur signification dans le livre de Ruth, des développements qui reprennent en partie ceux d'une lettre d'octobre 590 (1, 5) à Theoctista sœur de l'empereur. C'est dire que le caractère "canonique" de ce groupe de lettres ne peut être dissocié de la figure originale, charismatique, de Grégoire lui-même.

On trouve encore deux lettres conservées par leurs destinataires dans le royaume franc. La lettre 9, 213 (MGH, 214 CC) de juillet 599 adressée à Brunehaut (J.E. 1743 *Postquam excellentiae vestrae sollicitudo*) et la lettre 9, 218 (MGH, 219 CC), juil. 599, adressée à Syagrius d'Autun, Etherius de Lyon, Virgile d'Arles et Didier de Vienne (J.E. 1747 *Caput nostrum, quod Christum est*) ont été transmises indépendamment des archives romaines par la collection Vetus Gallica et à partir de Lyon puisque la lettre *Caput nostrum* y est placée avec pour seule adresse Etherius évêque. Ces deux lettres sont des exhortations à la réforme de l'Eglise franque en particulier par la lutte contre la simonie et la réunion d'un concile. Dans ce cas leur conservation, à destination, est étroitement liée à un but juridique et canonique. D'ailleurs cette collection "gauloise" transmet aussi le *libellus responsionum*, c'est à dire les réponses de Grégoire le Grand à des questions posées par Augustin de Canterbury sur divers points de morale et d'organisation ecclésiastique (8).

Ces deux ensembles, six lettres d'un côté, deux lettres de l'autre, paraissent bien

peu de chose en regard de la masse de plusieurs centaines de lettres qui sera diffusée ultérieurement. Mais ils témoignent d'une conservation à partir des destinataires au cours des VIIème-VIIIème siècles et de la constitution d'une première image de ces lettres de Grégoire associées en Espagne aux actes du synode romain de 595 (nécessairement sous le nom de Grégoire) et en Gaule aux dispositions du *libellus responsionum* pour Augustin de Canterbury. Cette première image est évidemment canonique mais dans le cas de l'Espagne elle est liée aussi à la personnalité même de Grégoire et à ses liens personnels avec Léandre de Séville.

Dans le même temps, que faisait-on à Rome avec de telles archives? Nous avons aussi des témoignages romains de réutilisation des lettres de Grégoire mais d'une manière tout à fait différente. On peut relever trois cas intéressants pour le VIIème siècle. Mentionnons d'abord une lettre du pape Boniface IV (608-615) à son confrère d'Arles Florianus le 23 août 613. Cette lettre annonce l'envoi du pallium. Boniface IV poursuit ainsi envers l'évêque d'Arles une politique engagée depuis longtemps (Zosime 417) mais prolongée par Grégoire le Grand en faveur de Virgile d'Arles en 595. Mais le plus intéressant est ailleurs. On sait que Boniface IV fut un fervent continuateur de l'œuvre de Grégoire le Grand en particulier en direction de l'Angleterre (9). Or dans cette lettre à Florianus, Boniface IV réutilise des passages entiers de diverses œuvres de Grégoire, Règle pastorale, Homélies, mais on y trouve aussi l'écho de plusieurs lettres de Grégoire. Pourtant jamais le nom même de Grégoire n'est cité dans la lettre. Du reste l'écho des lettres de Grégoire, connues directement par les archives de l'Eglise romaine, apparaît éventuellement de manière indirecte par la reprise de formules certainement issues de Grégoire dans des formules du futur *Liber diurnus* (10). Signalons en outre que cette lettre de Boniface IV est transmise par un manuscrit de Bobbio du IXe siècle (Ambros. S 33 sup.) qui contient aussi le *libellus responsionum*.

Le deuxième témoignage est celui du pape Honorius (625-638). Il fut lui aussi un

fervent continuateur de l'œuvre de Grégoire, même s'il est plus connu pour sa condamnation posthume dans l'affaire du monothélisme. On sait que Honorius promulgua en 628 un privilège pour Bobbio. La réalité de ce privilège ne fait pas de doute puisqu'il est mentionné par Jonas de Bobbio; en revanche le texte de ce privilège n'est conservé que dans un manuscrit du Xe siècle et a peut-être été interpolé. Il apparaît néanmoins que ce texte correspond à deux formules du *Liber diurnus* concernant l'exemption monastique (11). Ce texte correspond aussi à des éléments déjà présents dans des lettres de Grégoire, la lettre 5, 49, de juin 595, demandant à l'évêque Castorius de Rimini de respecter les privilèges du monastère des saints André et Thomas de Rimini, et la lettre 8, 17, avril 598, demandant à l'évêque Marinien de Ravenne de respecter les privilèges du monastère des saints Jean et Etienne de Classe. Certes la nature du privilège de 628 pour Bobbio est originale. Il est considéré comme le premier véritable privilège d'exemption accordé à un monastère par la papauté romaine. Néanmoins les précédents des lettres de Grégoire le Grand sont aussi indiqués comme des sources d'inspiration de l'action d'Honorius.

Signalons encore la lettre du pape Agathon (678-681) pour le concile œcuménique de Constantinople de 680. Il rappelle la triste situation de l'Eglise romaine: « Nous vivons au milieu des *gentes* et nous sommes continuellement exposés à leur fureur et leur violence barbares ». Une telle phrase peut naturellement s'inspirer de nombreux textes. Mais il est facile de trouver dans l'épistolaire grégorien de nombreuses lettres qui soulignent cette triste situation au temps de Grégoire, par exemple en juin 595 (5, 37), pour l'empereur Maurice: « Voici que toutes les régions de l'Europe sont livrées au droit des barbares, les villes sont détruites, les forteresses renversées, les provinces dépeuplées, etc… » (12). Comme dans les exemples précédents, ces emprunts éventuels aux lettres de Grégoire ne mentionnent pas son nom et ne sont même pas nécessairement des citations textuelles. On aperçoit ainsi le fonctionnement d'une administration romaine avec des notaires capables de tirer des archives des formules

réutilisables et des pontifes nourris de tel ou tel thème, telle ou telle idée, qui font partie d'un patrimoine, d'un héritage global de l'Eglise romaine. On n'a pas besoin de se réclamer spécifiquement de l'autorité d'un pape plutôt que d'un autre (13).

C'est sur cet arrière-plan, à la fois romain, hispanique et gallo-franc, qu'il faut situer l'intervention originale de Bède dans son Histoire ecclésiastique. On sait que Bède cite plusieurs lettres de Grégoire dans son ouvrage. Il cite sept lettres plus le *libellus responsionum*. Il s'agit de la lettre 6, 50 (MGH, 52CC) à Etherius de Lyon, 11, 45 à Virgile d'Arles, 11, 39 à Augustin de Canterbury, 11, 56 à Mellitus, 11, 36 à Augustin, 11, 37 à Ethelbert roi du Kent. En outre la lettre 6, 50a (MGH, 53CC), aux moines partis pour la mission anglaise, n'est connue par la transcription qu'en donne Bède. Bède s'est expliqué dans sa préface sur ses sources: « Le très révérend abbé Albinus, un homme très savant en tout, fut la première de toutes mes sources et l'assistant de ce petit ouvrage… il avait scrupuleusement appris… tout ce qu'avaient fait les disciples du bienheureux pape Grégoire… et ce qui semblait digne de mémoire, il me le fit transmettre par Nothelm, un prêtre dévoué de l'église de Londres… Ce dernier se rendant ensuite à Rome, découvrit là-bas quelques lettres du bienheureux pape Grégoire, ainsi que d'autres pontifes, après avoir dépouillé les archives de la sainte église de Rome… De retour, il nous les apporta sur le conseil du très révérend père Albinus, pour que nous les insérions dans notre Histoire. » (14). Walter Goffart et Paul Meyvaert ont longuement analysé cette déclaration de Bède (15). Ainsi il apparaît que Bède connaissait le *libellus responsionum* dès 721, bien avant que Nothelm ne lui apporte des matériaux nouveaux. En outre, ce texte semble indiquer que Nothelm fit un premier voyage de Canterbury à Jarrow pour apporter à Bède la tradition de Canterbury, puis il se rendit à Rome et revint une deuxième fois à Jarrow en apportant cette fois les lettres copiées directement dans les archives romaines. Au-delà des procédures complexes des sources d'information de Bède, on peut insister sur la reconstruction opérée par Bède, il rassemble des sources diverses autour de la personne de Grégoire le

Grand dont il fait l'apôtre des Anglais, *noster apostolus*. Chez Bède les lettres de Grégoire n'ont plus cette destination juridique qu'on pouvait trouver jusque là, avec des nuances, à Rome, en Francie et en Espagne. Elles sont des écrits de Grégoire, elles sont l'œuvre d'un auteur, elles exaltent une personne. Leur valeur fondamentale se trouve désormais dans une histoire religieuse, une histoire du salut, dans une perspective qui dépasse donc de beaucoup des préoccupations canoniques immédiates. D'ailleurs les lettres sélectionnées concerne uniquement la mission anglaise. Techniquement on notera aussi un fait majeur: Bède a fait exécuter des copies à partir du registre du Latran. Il ne semble pas — mais ce n'est pas absolument impossible pour l'une ou l'autre des lettres — qu'il ait récupéré des lettres conservées jusqu'en son temps à Canterbury. Il inaugure donc une nouvelle démarche qui n'est plus celle de la conservation d'un matériau reçu mais la recherche dans les archives romaines.

C'est une démarche parallèle qu'entreprend Winfrid-Boniface. Il est contemporain de Bède, peut-être du même âge, mais il vient d'une région éloignée de la Northumbrie de Bède; il a été élevé dans le Wessex. On sait qu'il reçoit le nom de Boniface à Rome en 719, puis il est consacré évêque lors d'un second voyage à Rome en 722. Bède ne l'a pas connu, en tout cas il n'en fait pas mention. Inversement Boniface ne connaissait pas les œuvres de Bède au début de son travail missionnaire en Germanie (16). Vers 735, Boniface demande à Nothelm, devenu archevêque de Canterbury, en quelle année les missionnaires envoyés par Grégoire sont arrivés en Angleterre. Il l' interroge aussi sur les *responsiones* à Augustin (c'est à dire le *libellus responsionum*) à propos des degrés de parenté qui empêchent le mariage. Il souhaite que Nothelm lui envoie un exemplaire de ce texte, car Boniface lui-même n'a pu l'obtenir à Rome après avoir sollicité les *scriniarii* de l'Eglise romaine. Boniface avait donc entendu parler du *libellus responsionum*, ce qui n'est pas étonnant, car nous savons que ce texte a connu une grande diffusion dès la fin du VIIème siècle. Mais lors de ses passages à Rome il n'a pu en retrouver la trace dans le *scrinium*. Ce *libellus* ne devait donc pas figurer dans le

registre du Latran. Cette remarque de Boniface a suscité les plus grands doutes sur l'authenticité du *libellus* d'autant que la quête de Boniface venait d'une interrogation sur un point de droit: les degrés de parenté qui empêchent le mariage. En fait nous saisissons bien ici l'écart entre ce que devait être le registre du Latran d'une part et d'autre part les nouvelles exigences de collecte des écrits de Grégoire le Grand, quelque soit le statut de ces écrits.

Quelques années plus tard Boniface essaie d'obtenir des copies des lettres de Grégoire. Son correspondant à Rome, le diacre Gemmulus doit s'excuser, vers 742-743, du retard pris dans la confection de ces copies. Comme nous supposons que le registre du Latran devait comprendre des milliers de lettres, il est facile de considérer que le travail prenait beaucoup de temps, surtout s'il s'agissait d'une copie exhaustive du registre et non plus d'une sélection de quelques lettres comme l'avait fait Nothelm. Cependant Gemmulus a réussi à obtenir quelque chose car vers 746-747 (cf. lettre n° 75, éd. Dümmler) Boniface écrit à Egbert archevêque d'York: « Par ailleurs, en signe de charité, j'ai envoyé à ta fraternité des exemplaires des lettres de saint Grégoire, que j'ai tirées des archives de l'Eglise romaine — je pense que celles-ci n'étaient pas encore parvenues en Bretagne — et j'en enverrai de nouveau plusieurs autres si tu me le demandes, parce que j'ai retiré beaucoup de lettres de ces archives. » (*Interea ad indicium caritatis fraternitati tuae direxi exemplaria epistularum sancti Gregorii — quas de scrinio Romanae ecclesiae excepi: quae non rebar ad Brittaniam uenisse; et plura iterum, si mandaueris, remittam; quia multas inde excepi* —). La quête de Boniface a pris du temps mais elle a abouti. A cette date, Boniface connaît vraisemblablement l'Histoire ecclésiastique de Bède. Les lettres qu'il envoie à Egbert d'York constituent un matériau nouveau et ne concernent pas nécessairement l'Angleterre.

Une hypothèse déjà formulée par P. Ewald est que le travail de Gemmulus et

Boniface se retrouverait dans une catégorie de manuscrits des lettres de Grégoire, ce que Ewald appelle la collection C (17). Il s'agit d'un groupe de deux cents lettres qui proviennent toutes de la deuxième indiction, de septembre 598 à août 599. Il semble que cette collection ne corresponde à aucune sélection particulière; on y trouve des lettres de toute sorte, tout venant. Nous en arrivons en effet maintenant au témoignage des manuscrits eux-mêmes. Le plus ancien manuscrit de cette collection C, Cologne 92, de la fin du VIIIe siècle, porte l'indication suivante: *Codex sancti Petri sub pio patre Hildibaldo scriptus*. Hildebald a été évêque de Cologne de 794 à 818. Il était évidemment très proche de Charlemagne et ce manuscrit pourrait correspondre aussi bien à une commande de Charlemagne lui-même et à une tentative de réaliser une copie intégrale du registre du Latran. Cette collection C est connue par plusieurs manuscrits anciens (Cologne 93 du Xe siècle; Vatican Palatin Lat. 266 du IXe siècle; Dusseldorf B 79 du IXe siècle provenant de Werden; Paris lat. 14500 du Xe siècle qui a appartenu à Saint-Victor; Wolfenbüttel 75 du XIe siècle; d'autres manuscrits anciens ont été signalés au XVIIe et XVIIIe siècle à Reims ou à Sainte-Marie de Ripoll). C'est une bonne indication que cette collection a connu un certain succès et une forme de parrainage officiel.

Tous ces manuscrits contiennent aussi une autre collection de 53 lettres appelée collection P ou *collectio Pauli* parce qu'elle est précédée d'une lettre adressée par un certain Paul à Adalard de Corbie. Il apparaît nettement par le style de cette lettre d'envoi qu'il s'agit de Paul Diacre. En outre cette collection P est conservée en particulier — et sans la collection C — dans un manuscrit du VIIIème siècle, écrit en Italie du Nord, conservé à Corbie, transféré à Saint-Germain des Prés et finalement à Saint-Petersbourg au moment de la Révolution française où il se trouve toujours (18). Pourtant Ewald refusait cette attribution à Paul Diacre. En effet il remarquait que les lettres de la collection P ne se retrouvent citées ni dans l'Histoire des Lombards ni dans la *Vita Gregorii* écrite par Paul Diacre. Il y a là un problème réel dans la chronologie des

ouvrages de Paul Diacre. Mais il faut d'abord insister, à mon avis, sur le fait que la *Vita Gregorii* comme l'Histoire des Lombards manifestent une grande admiration et un grand intérêt pour le personnage de Grégoire le Grand (19). En y regardant de plus près ces deux œuvres utilisent des lettres qui se retrouvent dans la collection P. Ainsi dans la *Vita Gregorii* Paul Diacre mentionne la générosité de Grégoire envers les moines du Sinaï. Ce fait est connu à partir des lettres 11, 1 et 2 (MGH) qui constituent précisément les chapitres 27 et 28 de la collection P et l'une de ces lettres n'est connue que par cette collection. Dans l'Histoire des Lombards (IV, 29) nous trouvons citée la lettre 5, 6, dans laquelle Grégoire se défend de l'accusation d'avoir fait périr l'évêque Malchus. Grégoire appuie sa défense en rappelant que s'il l'avait voulu il aurait pu faire périr les Lombards mais qu'il ne veut la mort de personne. Cette lettre était particulièrement précieuse pour Paul Diacre; or il fallait bien connaître le registre du Latran pour trouver ce passage car il s'agit d'une lettre adressée à Savinianus apocrisiaire de Grégoire à Constantinople et rien dans l'adresse ne signale la mention des Lombards. C'est justement cette lettre qui constitue le chapitre 1 de la collection P. L'analyse de la collection révèle aussi des éléments très intéressants. Il semble que Paul Diacre ait travaillé en deux temps, rassemblant d'abord des lettres des livres V et XI (indiction XIII sept. 594-août 595 et indiction IV sept. 600-août 601) du registre du Latran puis un groupe de lettres du livre II (indiction X sept. 591-août 592). La lettre d'envoi peut être datée de 785 ou 786 (20) mais les copies seraient donc antérieures. Paul répond à une demande de Adalard et on peut donc supposer aussi une demande de Charlemagne à l'arrière-plan. Ainsi la sélection comprend de nombreuses lettres concernant le monde franc mais aussi des lettres de Grégoire à l'empereur Maurice et à son épouse Constantina. On y trouve aussi une longue lettre adressée par Grégoire à Pierre son recteur du patrimoine de Sicile (ep. 2, 38MGH, 50CC) ; il s'agit d'une lettre entièrement consacrée à des problèmes de gestion domaniale et qui intéressait Adalard en tant qu'abbé d'un grand monastère. On trouve en particulier dans cette lettre le terme *polypticum* dont on connait l'usage ensuite dans les grandes abbayes franques.

Très tôt les collections C et P ont été réunies dans les mêmes manuscrits (signalés ci-dessus à propos de la collection C), la deuxième simplement à la suite de l'autre. Il faut noter un aspect de ces manuscrits: les lettres y sont disposés comme des chapitres (capitula), seule l'adresse figure en tête de chaque lettre mais les formules de datation finales ne figurent pas.

Le travail de Boniface, l'existence des collections C et P, montrent une pression accrue sur les archives romaines dans les années 740-785. C'est finalement le pape Hadrien Ier (772-795), vers 794, qui patronne une nouvelle collection tirée du registre du Latran, beaucoup plus vaste que les collections précédentes. On l'appelle collection R ou *registrum hadrianum*. Elle comporte 686 lettres prises dans toutes les années du pontificat de Grégoire. La collection R permet véritablement la diffusion des lettres de Grégoire. En outre cette collection se distingue nettement des précédentes. Les lettres y sont disposées année après année, en tant que lettres et non pas en tant que capitula. Ainsi les formules de datation, bien qu'abrégées, sont conservées. Chaque année constitue un livre et en tête de plusieurs livres on trouve la mention: *epistulae ex registro beati Gregorii papae* ou une formule semblable. Ainsi le recueil patronné par Hadrien Ier se présente comme un extrait du registre du Latran lui-même; il conserve la disposition du registre du Latran; il est particulièrement précieux pour tenter de reconstituer ce registre du Latran en tant que forme archivistique de l'Eglise romaine (21). Cette collection R est connue aussi par de nombreux manuscrits; les plus importants sont Casinensis 71, XIe siècle, Trevirensis 171, Xe siècle, Sangallensis 670, Xe siècle, Paris BN lat. 2279, Xe siècle Saint-Martial de Limoges, Paris BN lat. 11674, IXe siècle provenant de Fleury, Paris BN lat. 2278, IXe siècle (Fleury), Ambrosianus C 238 inf., Xe siècle provenant de Bobbio, Paris BN n.a.l. 1452, Xe-XIe siècle provenant de Cluny, Trevirensis 170, IXe siècle. On notera que le manuscrit du Mont-Cassin, base des éditions de Ewald-Hartmann et de D. Norberg, représente probablement une tradition romaine; les deux manuscrits provenant de Fleury couvrent les deux parties de

la collection R et sont très précoces, IXème siècle; avec un manuscrit de Trèves, aussi du IXe siècle, ils montrent que la collection R a été diffusée dès l'origine dans le monde franc.

Ultérieurement on va trouver des manuscrits qui associent les différentes collections de manière souvent confuse, car un certain nombre de lettres sont communes à R et à C ou P. C'est donc seulement à la fin du VIIIe siècle que le registre des lettres de Grégoire est diffusé sous forme de larges extraits.

Mais il faut revenir maintenant sur les étapes et les motivations de cette diffusion. On peut relever cinq situations originales: Nous avons déjà vu la première situation, c'est la conservation en Espagne wisigothique de lettres liées à Léandre; dans cette première situation l'autorité canonique de lettres pontificales (le pallium de Léandre, etc…) se mêle à l'autorité émergente de Grégoire lui-même; les lettres conservées soulignent une dimension ethnique ou nationale (Léandre, Reccared). La deuxième situation est celle de Bède: elle présente plusieurs nouveautés, la recherche des lettres dans les archives romaines, l'insertion des lettres dans une histoire et non pas dans un corpus juridique, mais l'ensemble souligne aussi une dimension ethnique ou nationale, l'Eglise des Anglais, fondée par un apôtre, Grégoire lui-même. La troisième situation est celle de Winfrid-Boniface: il a un avantage sur Bède puisqu'il se rend lui-même à Rome à plusieurs reprises. Il est conscient de l'autorité de Grégoire le Grand sans doute en premier lieu à cause de ses œuvres spirituelles mais aussi à cause de l'autorité de tout pontife romain. Le souci de Boniface est d'abord canonique, c'est la question des degrés de parenté empêchant le mariage. C'est sur cette question qu'il est alerté par le contenu — présumé — du *libellus responsionum* qui autoriserait le mariage à la troisième ou quatrième génération. C'est à cause de cette question qu'il recherche ce texte dans les archives de l'Eglise romaine, en vain. La démarche de Boniface semble être d'abord canonique mais elle se poursuit dans la recherche systématique des lettres de Grégoire qu'il conçoit sans doute comme des modèles du point de vue de l'organisation

ecclésiastique aussi bien celle qu'il met en place en Germanie que celle qui reste inachevée en Angleterre.

La quatrième situation est celle de Hadrien Ier. L'affaire des images agite l'empire byzantin depuis plusieurs décennies et la divergence entre Rome et l'empereur byzantin sur cette question des images est un élément important dans le changement d'orientation de la papauté en 754 qui se tourne vers le royaume franc et se détache de Constantinople. Hadrien Ier est encore confronté à cette question des images dans le prolongement du concile de Nicée II de 787 qu'il approuve. Il écrit à Charlemagne, vers 791, sur cette question pour lui rappeler la position romaine en invoquant l'autorité des pontifes antérieurs et en particulier de Grégoire le Grand: « …afin que personne n'ose aboyer à propos de l'adoration promulguée par les très saints évêques nos prédécesseurs, il faut savoir qu'ils ont enseigné une forme de prière telle que notre saint prédécesseur l'éminent docteur et pape Grégoire l'a enseignée dans sa lettre que Herulf évêque de la province des Gaules et de la cité des Lingons a produite devant le concile du seigneur pape Etienne [concile du Latran de 769], où il dit parmi d'autres choses à Secundinus serviteur de Dieu reclus en Gaule: "Nous savons que toi, tu ne demandes pas l'image de notre Seigneur pour la vénérer comme si elle était Dieu, mais en te rappelant le fils de Dieu, pour te réchauffer dans l'amour de celui dont tu désires voir l'image… » (22). Il s'agit de la lettre 9, 147MGH, 148CC, adressée par Grégoire en mai 599 à Secundinus ermite; c'est une longue lettre traitant de nombreux sujets et en particulier de la question des Trois Chapitres; il est vraisemblable que Secundinus ermite soit le même personnage que l'abbé Secundus de Trente, proche de la reine lombarde Théodelinde et auteur d'une courte histoire des Lombards reprise par Paul Diacre. Or il existe deux versions de cette lettre, l'une qui figure dans les collections C et R, ne concerne que la réception du concile de Chalcédoine, l'affaire des Trois Chapitres, les ordinations des pontifes romains (23) et les enfants morts sans baptême, l'autre qui figure en addition à la collection P contient une longue interpolation sur les

images. Précisément dans la lettre ci-dessus Hadrien cite la version interpolée qui ne se trouvait pas dans le registre du Latran. D'ailleurs Hadrien donne sa source: l'intervention de l'évêque de Langres Herulf lors du synode du Latran de 769 (24) . Mais il est remarquable que le pape lui-même s'appuie sur l'autorité supposée de Grégoire le Grand dans cette question des images à partir d'une lettre qui ne provient pas du registre du Latran. Par ailleurs Hadrien sait très bien utiliser aussi les lettres — authentiques — de Grégoire à Serenus de Marseille qui concernaient effectivement les images.

La cinquième situation se présente chez Alcuin. Il écrit vers 798 (Epist. IV, 215, lettre 137 dans l'édition Dümmler): « la lettre du bienheureux Grégoire qu'ils disent avoir été écrite au sujet de la simple immersion [ep. 1, 41], nous ne l'avons pas trouvé dans son livre épistolaire qui nous a été apporté de Rome. Mais nous avons regardé attentivement toutes les autres lettres dans ce livre, des lettres qu'il avait écrites pour les églises, les pontifes et les rois des régions occidentales. Aussi nous sommes dans le doute si elle est de lui ou si elle a été écrite sous son nom par quelque écrivain de cette secte. » Alcuin fait ici allusion à la lettre 1, 41, envoyée à Léandre de Séville; la coutume romaine est la triple immersion lors du baptême, mais en Espagne cette coutume était suivie par les ariens et les catholiques pratiquaient une seule immersion; Grégoire confirme à son correspondant que l'Eglise d'Espagne peut conserver une coutume différente de celle de Rome, c'est l'unité de foi qui compte (25). Alcuin a donc entendu parler de cette opinion de Grégoire mais il ne connaît pas la lettre elle-même. Comme Boniface un demi-siècle plus tôt, Alcuin est troublée par ce qu'il perçoit comme une contradiction dans l'autorité de Grégoire le Grand et l'autorité romaine. La lettre 1, 41 figure dans la collection R mais non dans les collections C et P, il apparaît donc que le *registrum hadrianum*, la collection formée par Hadrien n'avait pas encore atteint Alcuin. En revanche Alcuin mentionne le livre épistolaire, *liber epistolaris*, de Grégoire, une expression qui désignerait très bien un manuscrit contenant les collections

C et P où les lettres ne sont pas classées selon la forme du registre mais selon la forme d'un livre avec des *capitula*.

Nous pouvons à nouveau poser la question des cloisonnements et des échanges. Au VIIème siècle, les lettres de Grégoire présentent trois formes de diffusion, relativement restreinte, et qui résulteraient du cloisonnement plutôt que de l'échange. Au VIIIème siècle, la diffusion des lettres de Grégoire semblerait relever du rayonnement de Rome et d'un modèle romain, on aurait un certain décloisonnement mais pas vraiment d'échange s'il y a une source unique qui est Rome. Pourtant les comportements de Bède, Boniface, Hadrien I ou Alcuin offrent de grands contrastes. L'initiative de lire les lettres de Grégoire le Grand comme des écrits d'un auteur et non pas des formules administratives plus ou moins réutilisables vient de Bède, elle est prolongée par Boniface et par Paul Diacre. La production de la collection R vient du pape Hadrien. Mais il était stimulé par un contexte d'émulation. D'une part, avant la collection R, on avait déjà diffusé les collections C et P, d'autre part Charlemagne demandait à Rome les textes romains normatifs, la collection dionysio-hadriana obtenue dès 774, le sacramentaire dit "grégorien" précisément, et vers 791, Charlemagne fit compiler le *codex carolinus*, recueil des lettres envoyées par les papes et les empereurs à Charles Martel, Pépin et Charlemagne lui-même. Dans cette perspective l'émulation est telle que Hadrien lui-même est capable d'employer dans l'affaire des images une lettre mise sous le nom de Grégoire, un texte interpolé, et sans doute de manière consciente. On a donc bien alors des formes d'échange à partir de différents centres d'impulsion: la culture monastique, la cour carolingienne, Rome elle-même.

On peut d'ailleurs soulever un aspect intéressant de la collection R dans la tradition manuscrite. Les meilleurs et les plus anciens manuscrits de cette collection placent avant les lettres elles-mêmes de Grégoire une profession de foi sous le titre *simbolum quod dictavit sanctae memoriae Gregorius papa* dans le Casinensis 71 ou

bien *Symbolum quod dictauit sanctae memoriae dominus Gregorius papa* dans le mss Paris lat. 2279, du Xème s. provenant de S. Martial de Limoges. Il s'agit du symbole de Nicée-Constantinople, *Credo in unum Deum*… avec des variantes propres. Il est d'ailleurs possible que cette profession de foi corresponde à une forme prononcé par Grégoire lui-même (26). On peut noter d'ailleurs qu'un extrait de la lettre 1, 24, lettre synodique adressée aux patriarches orientaux est transmis dans les collections canoniques sous le titre *fides Gregorii*. C'est alors un rappel de reconnaissance de l'autorité des cinq conciles œcuméniques. Mais les circonstances pouvaient très bien amener Grégoire à reprendre fermement le symbole de Nicée-Constantinople. Cela dit, la transmission de ce symbole en tête du *registrum hadrianum* crée aussi un ouvrage nouveau, apparenté aux collections canoniques qui transmettent aussi le symbole sous d'autres autorités (Athanase, Nicée, les Apôtres) (27), mais soulignant la personnalité de Grégoire. C'est une manière habile pour Hadrien Ier de reprendre au profit du siège romain l'autorité personnelle de Grégoire développée à l'extérieur de Rome.

Je voudrais terminer en évoquant rapidement un manuscrit, le Paris lat. 2993A, qui contient une sélection de lettres de Grégoire le Grand (28). Ce manuscrit, déjà connu, n'apporte pas de révélation sur les origines de l'épistolaire de Grégoire le Grand, encore moins de lettres qui seraient restées inconnues. Ce manuscrit, plus modestement, contient une sélection de 39 lettres qui proviennent toutes de la collection R. Cette sélection n'a donc pu être constituée avant l'extrême fin du VIIIème siècle et sans doute plus tard. Le manuscrit lui-même date du début du XIème siècle et provient de la cathédrale du Puy. Il contient d'abord le groupe de 39 lettres puis un dossier de textes autour de Grégoire le Grand entre autres la *Vita Gregorii* de Paul Diacre. La collection de lettres est visiblement fragmentaire car la dernière lettre est coupée au milieu d'un mot. Pourtant l'analyse en est intéressante: on y trouve la lettre 9, 227MGH, 228CC, à Léandre de Séville (au ton très personnel), 9, 228MGH, 229CC à Reccared, 1, 41 à Léandre (sur la triple immersion), 6, 61MGH, 64CC à l'empereur Maurice, 5, 36 à

l'empereur Maurice (indignation à propos de fatuus), 5, 35 à Helias prêtre et abbé d'Isaurie, 5, 41 à Euloge d'Alexandrie, 11, 36 à Augustin évêque des Anglais, 11, 37 à Ethelbert roi des Anglais, 1, 24 synodique aux patriarches orientaux, 3, 49 à Théodore évêque de Lilybée, 5, 35 de nouveau, 5, 37 à l'empereur Maurice (à propos du titre œcuménique), 7, 23 à Theoctista et André, 7, 31 à Euloge d'Alexandrie et Anastase d'Antioche, 7, 39 à Marinien de Ravenne, 8, 2 à Anastase (d'Antioche), 8, 4 à Brunehaut reine des Francs, 8, 24 à Savinien évêque de Iader (Zadar), 8, 28 et 29 à Euloge d'Alexandrie, 8, 33 à Leontius (exconsul), 9, 44 à Théodore (curateur de Ravenne), 9, 147MGH à l'ermite Secundinus (non interpolée), 10, 21 à Euloge d'Alexandrie, 11, 27 à Theoctista patricienne, 11, 26 à Rusticiana patricienne, 11, 46 à Brunehaut reine des Francs, 11, 47 à Theodoric roi des Francs, 11, 48 à Brunehaut reine des Francs, 11, 50 à Théodebert roi des Francs, 11, 49 à Brunehaut reine des Francs, 11, 51 à Lothaire (Clotaire) roi des Francs, 11, 52 à l'évêque Quiricus, 11, 54 à l'abbé Agapit (à Sorrente), 11, 56 à l'abbé Mellitus, 12, 1 à Dominique évêque de Carthage, 12, 6 à Jean sous-diacre de Ravenne, 13, 3 à ses très chers fils (les citoyens de Rome, où il répond à la question de savoir s'il est permis de se laver le dimanche. Cette lettre est reprise par Nicolas Ier dans ses réponses aux Bulgares, un texte par ailleurs tout à fait parallèle au *libellus responsionum* pour Augustin de Canterbury). Il est possible que cette sélection ne corresponde qu'à un brouillon. On peut se demander pourquoi on trouve deux fois la lettre à Helias prêtre et abbé en Isaurie, peut-être simplement parce que cette lettre précède deux lettres à l'empereur Maurice qui sont reprises ici. En outre la sélection porte davantage sur la deuxième partie du *registrum hadrianum* (livres 8 à 14). Mais il est sans doute significatif que cette sélection commence par trois lettres "espagnoles" dont la lettre à Léandre sur la triple immersion; il est également intéressant d'y trouver un groupe de lettres pour les souverains francs Brunehaut, Thierry, Théodebert et Clotaire (II) et aussi deux lettres concernant l'Angleterre, enfin les lettres à l'empereur Maurice, au patriarche d'Alexandrie et à Theoctista sont des lettres très personnelles (en particulier la lettre 11, 27 à Theoctista qui est cependant

entrée dans la collection du pseudo-Isidore) (29).

Cette sélection pourrait apparaître, avec le recul du temps, comme une sorte de réponse à l'interrogation d'Alcuin: la lettre sur la triple immersion est bien de Grégoire, et c'est bien le même Grégoire qui écrit à Augustin de Canterbury et à Ethelbert du Kent, qui légitime les souverains francs et leur offre des modèles politiques par ses lettres à l'empereur et des modèles spirituels par les lettres à Theoctista. En même temps cette sélection manifeste le principe de l'échange non seulement entre Grégoire et les royaumes occidentaux mais aussi entre Grégoire et de prestigieux correspondants orientaux.

Notes :

1. Cf. *Centri e vie di irradiazione della civiltà nell'alto medioevo, Settimana di studio* 11, Spolète, 1964, en part. B. Bischoff, Scriptoria e manoscritti mediatori di civiltà dal sesto secolo alla riforma di Carlo Magno, p. 479-504, repris dans Id., *Mittelalterliche Studien* I, Stuttgart, 1966; cf. aussi Id., *Manuscripts and Libraries in the Age of Charlemagne*, Cambridge, 1974; *Kultureller Austausche und Literaturgeschichte im Mittelalter, Transferts culturels et théories littéraires au Moyen Age*, I. Kasten, W. Paravicini, R. Perennec dir., Beihefte der Francia 43, Sigmaringen 1998, concerne la fin du moyen âge et la problématique "littéraire" de l'échange des œuvres et des thèmes

littéraires ou poétiques.

2. Peter Brown, *L'essor du christianisme occidental*, Paris, 1997, p. 262 s., P. Delogu, "The papacy, Rome and the wider world in the seventh and eighth centuries, dans *Early Medieval Rome and the Christian West. Essays in honour of Donald A. Bullough*, J.M.H. Smith éd., Leyde, 2000, p. 197-220, conteste l'expression employée par Peter Brown au moins dans le cas de Rome qui conserve réellement des relations lointaines aux VIIe et VIIIe siècles en particulier par son rattachement à l'empire byzantin.

3. Premières attestations du groupe des quatre principaux Pères de l'Eglise latine chez Bède, *In Lucae evangelium expositio*, *prol*. et dans un *ordo romanus* du VIIIe siècle, M. Andrieu, *Les ordines romani du haut Moyen Âge*, 4 vol. Louvain 1931-1956.

4. Jaffé-Ewald, *Regesta Pontificum Romanorum*, Leipzig, 1885-1888. On peut noter ainsi que l'index des sources dans l'édition du *De divortio Lotharii* par Letha Böhringer, MGH concilia IV, Supp. II, Hanovre, 1992, met sous le nom de Grégoire toutes ses œuvres sauf les lettres qui sont indiquées sous l'entrée Décrétales. En revanche Ann Freeman, dans l'édition de l'*Opus Caroli contra synodum (Libri Carolini)*, MGH Concilia II, Supp. I, Hanovre, 1998, met ensemble sous le nom de Grégoire toutes ses œuvres y compris le Registre des lettres.

5. Editions du registre des lettres: P. Ewald et L.M. Hartmann, MGH epistolae 1 et 2, 1887-1899. Dag Norberg, CCSL 140 et 140A, Turnhout, 1982. Les références aux lettres renvoient à l'édition Ewald-Hartmann, la numérotation parfois différente de Norberg est indiquée le cas échéant avec la mention CC.

6. Cf. Thomas F.X. Noble, "Literacy and the papal government in late antiquity and the early middle ages", dans *The Uses of Literacy in Early Medieval Europe*,

R. McKitterick éd., Cambridge University Press, 1995, p. 82-108.

7. F. Maassen, *Geschichte der Quellen und der Literatur des canonischen Rechts im Abendlande bis zum Ausgang des Mittelalters*, Graz, 1870, p. 301-304. Roger E. Reynolds, "The Organisation, Law and Liturgy of the western Church 700-900" dans *The New Cambridge Medieval History II c. 700 — c. 900*, R. McKitterick éd., Cambridge, 1995, p. 587-621. Gonzalo Martinez Diez, *La Coleccion Canonica Hispana, I Estudio*, Madrid, 1966, p. 306-325 sur saint Isidore auteur de l'Hispana. cf. aussi J. Vives, *Concilios visigoticos e hispano-romanos*, Barcelone Madrid, 1963, p. 144 le concile de Tolède III reprend la lettre de Reccared à Grégoire le Grand, p. 191 le concile de Tolède IV (633) c. VI reprend la lettre de Grégoire à Léandre sur le baptême, p. 276 Tolède VIII (653) cite *beatus papa Gregorius… in libris moralibus: Quia ergo Behemoth iste ita inexplicabilibus nodis ligat, ut plerumque mens in dubio adducta unde se a culpa solvere nititur inde in culpa artius adstringatur, recte dicitur: nervi testiculorum eius perplexi sunt*.

8. Cf. Hubert Mordek, *Kirchenrecht und Reform im Frankenreich. Die collectio Vetus Gallica, die älteste systematische Kanonesammlung des fränkischen Gallien. Studien und Edition*. Berlin New York, 1975, p. 375 et p. 352-354 pour les *capitula* du *libellus responsionum*.

9. Cf. B. Judic, "L'influence de Grégoire le Grand dans la Provence du VIIème siècle", dans *L'Eglise et la Mission au VIème siècle. La mission d'Augustin de Cantorbéry et les Eglises de Gaule sous l'impulsion de Grégoire le Grand. Actes du colloque d'Arles de 1998*, C. de Dreuille dir., Paris, 2000, p. 89-120.

10. Sur le *Liber diurnus*: H.H. Kortüm, *Liber diurnus*, LdM V, 1991: les spécialistes y voient soit un manuel "scolaire" pour la formation des notaires, soit un recueil officiel

des formules de la chancellerie pontificale, la période de compilation définitive est située fin VIIIe siècle par les uns et jusqu'au Xe siècle pour d'autres. Th. Sickel, *Liber diurnus Romanorum Pontificum,* Vienne, 1889. H. Leclercq, "Liber diurnus", dans DACL IX-1, 1930. H. Foerster, *Liber diurnus Romanorum Pontificum*, 1958. L. Santifaller, *Liber Diurnus Studien und Forschungen*, H. Zimmermann éd., 1976. L. Santifaller conclut que le *liber diurnus* est une collection canonique qui contient beaucoup d'autres textes et même quelques formulaires de diplômes pontificaux et qui n'a rien à voir ni avec un livre scolaire ni avec un modèle administratif dans le palais pontifical. Sickel pense qu'il s'agit d'un manuel d'apprentissage, ainsi que D. Norberg, "Qui a composé les lettres de saint Grégoire le Grand?", *Studi Medievali* , 1980, 1, p. 1-15 en part. p. 4 (livre d'exercices des notaires). M. Tangl, "Gregor-Register und Liber Diurnus. Eine Kritik", *Neues Archiv*, 41, 1920, p. 741-752 détruit le système de W. Peitz, *Das Register Gregors I.*, Freiburg im B., 1917 et Id., "Liber Diurnus. Beiträge zur Kenntnis der ältesten päpstlichen Kanzlei vor Gregor dem Grosen", *Sitzungsberichte der Wiener Akademie… phil.-hist. Klasse*, Vienne, 1918 qui pensait qu'il s'agit d'un livre à usage administratif déjà avant l'époque de Grégoire. Cf. aussi H.H. Anton, "Der Liber diurnus in angeblichen und verfälschten Papstprivilegien des früheren Mittelalter", dans *Fälschungen im Mittelalter* III, 1988, p. 115-142. H.H. Kortüm, *Zur päpstlichen Urkundensprachen im frühen Mittelalter. Die päpstlichen Privilegien 896-1046*, Sigmaringen, 1995.

11. Cf. H.H. Anton, *Studien zu den Kloster privilegien der Päpste im frühen Mittelalter unter besonderen Berücksichtigung der Privilegierung von Saint-Maurice d'Agaune*, Berlin New York, 1975, en part. p. 52-57. E. Boshof et H. Wolter, *Rechtsgeschichtliche-diplomatische Studien zu frühmittelalterlichen Papsturkunden*, Cologne Vienne, 1976, en part. p. 73-83, s'intéressent à une autre série de lettres de Grégoire sans lien avec les formules à l'arrière-plan de Bobbio mais liées à la situation du monachisme gallo-franc, les privilèges des monastères d'Autun.

12. Cf. aussi 5, 43; 5, 44; 8, 2 pour Anastase d'Antioche en 597; 9, 176CC; 13, 43CC.

13. Cf. les lettres des papes du VIIIe siècle dans le *Codex carolinus* sont publiées à partir du mss Vienne ÖNB lat. 449. Ces lettres incorporent des extraits de lettres pontificales antérieures, ce que déjà Hincmar de Reims avait remarqué: "C'est l'habitude des pontifes su siège apostolique qu'ils prennent les mots de leurs prédécesseurs comme leurs propres mots dans leurs lettres" (*Hic enim est mos apostolicae sedis pontificibus, ut verba decessorum suorum quasi propria in suis ponant epistolis*) (PL 126, 363CD, lettre à Hincmar de Laon en 55 *capitula* de 870). cf. Horst Fuhrmann, "Zu kirchenrechtlichen Vorlagen einiger Papstbriefe aus der Zeit Karls des Grossen", *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters,* 35, 1979, p. 357-367.

14. Bede, *Ecclesiastical History of the English People*, ed. B. Colgrave and R.A.B. Mynors, Oxford 1969, p. 2-5 passim, trad. fr. O. Szerwiniak, Paris 1999, p. 4.

15. Cf. Walter Goffart,*The Narrators of Barbarian History (AD 550-800). Jordanes, Gregory of Tours, Bede and Paul the Deacon*. Princeton U. P., 1988., et Paul Meyvaert, "Bede and Gregory the Great", dans *Jarrow Lecture* VII, 1964, repris dans *Benedict, Gregory, Bede and Others,* Variorum, 1977; cf. aussi Id., "Bede's Text of the Libellus Responsionum of Gregory the Great to Augustine of Canterbury", dans *England before the Conquest: Studies in Primary Sources presented to D. Whitelock*., Cambridge Univ., 1971, p. 15-33.

16. Sur Boniface, voir Theodor Schieffer, *Winfrid-Bonifatius und die christliche Grundlegung Europas*, rééd. Darmstadt, 1972, qui cependant s'appuie trop sur les travaux hypercritiques de S. Brechter qui refusait toute authenticité grégorienne au *libellus responsionum*. W. Levison, *England and the Continent in the Eigth Century*,

Oxford 1946, reste fondamental.

17. Cf. P. Ewald, “Studien zur Ausgabe des Registers Gregors I.”, *Neues Archiv* III, 1877, p. 433-625.

18. Cf. D. Norberg, préface à l’édition des lettres de Grégoire le Grand dans CCSL 140, 1982, sur le mss Leningradensis F. v. I. 7, VIIIe siècle, olim Corbeiensis, ensuite à Saint-Germain des Prés, cf. E.A. Lowe, CLA, XI, Oxford, 1966, n° 1603. Le mss commence par une lettre d’un certain Paul que des savants considèrent comme étant le célèbre historiographe des Lombards, cf. K. Neff, *Die Gedichte des Paulus Diaconus*, 1908, p. 126 s. Dans cette lettre à Adalard de Corbie l’auteur annonce l’envoi d’une collection de lettres de Grégoire bien que certaines n’aient pas été corrigées, au fol. 1v-2 se trouve l’index des lettres de la coll. P et fol. 2-40 les lettres elles-mêmes, l’index énumère 55 lettres, en effet on trouve entre les lettres II, 46 et 30: *Suagrio Etherio Virgilio et Desiderio episcopis a partibus Galliarum*, i.e. la lettre IX, 219, qui cependant manque dans le texte = Pa1. (appartiennent au même type: Bamberg 601 et Paris BN lat. 6638).

19. Sur Paul Diacre, cf. W. Goffart, *op. cit. ;* S. Gasparri, “Paulus Diaconus”, dans LdM ; *Paolo Diacono, uno scrittore fra tradizione longobarda e rinnovamento carolingio*, a cura di Paolo Chiesa, Udine 2000 ; *Paolo Diacono e il Friuli altomedievale (secc. VI-X)*, Spolète 2001 ; B. Judic, *Totius Europae speculator, la postérité de Grégoire le Grand dans le haut moyen âge latin*, à paraître.

20. Donald A. Bullough, *Carolingian Renewal*, Manchester University Press, 1991, “Ethnic history and the Carolingians: an alternative reading of Paul the Deacon’s Historia Langobardorum”, p. 97-122, en part. p. 116, note 7: Paul est encore en Francia en 785. L’épitaphe pour le duc Arichis datable sept. 787 / mai 788 implique que Paul est

de retour au Mont-Cassin à cette date. Comme la lettre de Paul à Adalard de Corbie préfaçant sa copie d'une petite sélection originale des lettres du pape Grégoire faite en Italie du nord (Saint-Petersbourg F.v.I.7, cf. supra note 18; pour la région d'origine voir B. Bischoff, *Mittelalterliche Studien*, 3, Stuttgart 1981, p. 30 n. 129) déclare qu'il a été malade et sans copistes de septembre presque jusqu'à Noël (Neff, *Gedichte*, p. 129) — en 786 plutôt qu'en 785 — la lettre d'Hadrien, codex carolinus n° 89, MGH epp 3, p. 626, faisant référence à la transmission par Paul d'une requête quelque temps auparavant, peut difficilement être plus tôt que l'été de 787. [= ceci impliquerait que Paul Diacre est aussi le transmetteur du "sacramentaire grégorien" de Rome vers la cour franque].

21. Cf. D. Norberg, *In Registrum Gregorii Magni Studia Critica. Commentatio academica*. Upsala, 1937, cf. *Codicum Casinensium manuscriptorum catalogus*, I, 1915, p. 81 s. sur le Casinensis 71, ce manuscrit donne à Norberg comme aux précédents éditeurs le fondement de leurs éditions = R1. Sur le Trevirensis 171, cf. M. Keuffer, *Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier*, II, 1891, p. 89 s. = R2. Le Sangallensis 670 contient 36 lettres (surtout livres I et II mais pas 1, 41) = R3.

22. *Et ne aliquis propter adorationem, quam a praedecessoribus nostris sanctissimis praesulibus promulgata est, oblatrare praesumat, sciat se talem orationem docuissent, qualem praedecessor noster sanctus Gregorius egregius doctor et papa in epistola sua, quam in praefato concilio domni Stephani papae* [concile du Latran de 769] *Herulfus episcopus provintiae Galliarum civitatisque Linguinis protulit, ubi infra cetera Secundino servo Dei inclauso Galliae docuit dicens: Scimus, quia tu imagine salvatoris nostri ideo non petis, ut quasi deum colas, sed ob recordationem filii Dei, ut in eius amore recalescas, cuius te imagine videre consideras*. Voir aussi supra note 13 sur le *Codex Carolinus*. ed. K. Hampe, *epistolae selectae ponticium romanorum*, MGH epist.

5, Berlin, 1899, lettre 2 (vers 791) tirée du mss Vatican latin 3827, du Xe siècle, provenant de Saint-Pierre de Beauvais; concernant les images voir p. 20, cap. XII.

23. Il s'agirait en fait du *Liber pontificalis*, cf. E. Griffe, "Le Liber pontificalis au temps du pape saint Grégoire", *Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, avril-juin 1956, p. 65-70.

24. Cf. J. Semmler, dans *Langres et ses évêques, aux origines d'une seigneurie ecclésiastique, VIIIe - XIe siècle, colloque Langres-Ellwangen* 1985, Société historique et archéologique de Langres, 1986.

25. Cf. G. Ellart, "Alcuin's Battling for Rome's Baptismal Rites", *The American Benedictine Review,* 4, 1953-54, p. 331-345 et Id. *Master Alcuin Liturgist*, Loyola University Press, Chicago, 1956, p. 68-85 sur les rites romains du baptême (fait référence à A. Kleinclausz, *Alcuin*, Lyon, 1948), p. 93-98 pour la liturgie du baptême, particulièrement p. 97-98 à propos de la lettre de Grégoire le Grand à Léandre. Dans la lettre 137 Alcuin justifie le rituel romain du baptême en invoquant un texte de Léon Ier, un autre de saint Jérôme et en citant une lettre qu'il avait précédemment écrite à Oduin expliquant l'ensemble du rituel baptismal. Il invoque une raison théologique (dans la lettre 137) en liant la triple immersion aux trois aspects du péché originel: *Nam originale peccatum tribus modis actum est: delectatione consensu et opere. Itaque, quia omne peccatum aut delectatione aut consensu aut operatione efficitur, ideo triplici generi peccatorum trina videtur ablutio convenire* MGH epp. IV, p. 214. [Les trois modes du péché dérivent de saint Augustin mais Alcuin pouvait retrouver l'équivalent chez Grégoire le Grand dans les Moralia ou dans la Rgèle pastorale avec cependant une nuance de vocabulaire: *suggestio*, *delectatio*, *consensus*]. On peut retrouver un appel à l'autorité de Grégoire de même type dans le concile de Francfort en 794, p. 177-178, (MGH conc. II, 1, p. 145), l'*epistola synodica* oppose *vester Hildifonsus* qualifiant le

Christ de *adoptivus* et *noster Gregorius* qualifiant le Christ de *semper unigenitum*. Cette formule trahit la main d'Alcuin.

26. Sur le symbole cf. A. Michel, "Symboles", DTC. XIV-2, 1941. F. Marty, "Symbole", DSp. XIV, 1990. La notion de symbole de foi est particulièrement explicite dans le traité composé par saint Augustin vers 393, *De fide et symbolo*, pour un concile d'évêques africains réunis à Hippone alors qu'Augustin n'est encore que prêtre. Le sermon 115 De tempore n'est pas d'Augustin, c'est le même sermon qui est classé par les Mauristes *sermo spurius* 241, PL 39, 2190, douze articles de foi y sont distribués un par un à chacun des apôtres en dernier lieu Mathias remplace Judas. L'origine de ce texte n'est pas connue, il date sans doute du VIème siècle. Le symbole de Nicée-Constantinople n'apparaît qu'au Vème siècle dans les Actes du IVème concile œcuménique (Chalcédoine); à Rome il évince l'antique symbole à une époque située entre 500 et 900. Louis Brou, "Et Saeculum Per Ignem", *Sacris Erudiri*, 8, 1956, p. 271-276, suggère, à la suite des Mauristes, l'authenticité grégorienne de cette forme du symbole, même si la variante *saeculum per ignem* doit être antérieure à Grégoire lui-même.

27. Cf. H. Mordek, *op. cit.* supra note 8, p. 356-360: la *collectio Vetus Gallica* commence par un chapitre *De fide catholica et symbulo* qui contient le symbole d'Athanase, le symbole de Nicée et le symbole des Apôtres. Le titre du chapitre dans la liste initiale de *capitula* fait référence au traité de saint Augustin *De fide et symbolo* cf. supra. On notera que pour Pierre Damien, au XIème siècle, et pour Abélard, au XIIème siècle, Grégoire le Grand est vraiment l'auteur du symbole de foi. Ainsi Pierre Damien dans la lettre 91: *Beatus etiam papa Gregorius in confessionis suae symbolo sic ait: Credo Patrem ingenitum, Filium genitum, Spiritum vero sanctum nec genitum, nec ingenitum, sed coaeternum, de Patre et Filio procedentem* (Kurt Reindel, *Die Briefe des Petrus Damiani*, vol. 3, ep. 91, MGH, Munich, 1988, p. 10). Pierre Abélard, dans sa *Theologia christiana* lib. 1, cap. 27: *Hunc beatus papa Gregorius secutus in Symbolo*

epistolis suis praescripto meminit dicens: Spiritum vero Sanctum nec genitum nec ingenitum, sed coaeternum de Patre et Filio procedentem. Leur opinion peut s'appuyer sur l'affirmation de Jean Diacre, auteur d'une *Vita Gregorii* au temps du pape Jean VIII, vers 875, où il affirme que Grégoire confessa le symbole: *Quod videlicet sacrae confessionis symbolum ita se habet* et suit l'énoncé du symbole comme dans les manuscrits du *registrum hadrianum* (Jean Diacre, *Vita Gregorii* II, 2, PL 75, col. 87-88), ce qui n'a rien d'étonnant puisque la Vita de Jean Diacre repose justement sur le *registrum hadrianum*.

28. Sur ce mss, cf. B. Judic, *Totius Europae speculator, la postérité de Grégoire le Grand dans le haut moyen âge latin*, à paraître. On peut aussi rappeler que l'époque carolingienne a vu la constitution de nombreux recueils de lettres, ainsi pour Boniface et Alcuin. Pour le IXe siècle le recueil des lettres de Frothaire de Toul vient d'être récemment étudié dans tous ses aspects, cf. *La correspondance d'un évêque carolingien Frothaire de Toul (ca 813 - 847)*, M. Parisse dir., Publications de la Sorbonne, 1998.

29. Cf. Peter R. McKeon, "A Note on Gregory I and the Pseudo-Isidore", *Revue Bénédictine,* 89, 1979, p. 305-308. La lettre à Theoctista est reprise dans les Décrétales du Pseudo-Isidore, or on la trouve souvent citée par Hincmar de Reims, Hincmar de Laon et dans des conciles de la région de Reims. C'est un argument pour situer l'origine des Fausses Décrétales dans ce contexte géographique. Pour nous cela signifierait que la collection du mss du Puy devrait être postérieure à la seconde moitié du IXème siècle. Mais l'excerpteur travaillant directement sur le registrum hadrianum pouvait être intéressé par cette lettre indépendamment du contexte rémois.

Abréviations:

CCSL: Corpus Christianorum Series Latina.
CLA: Codices Latini Antiquiores.
DACL: Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne et de Liturgie.
DSp.: Dictionnaire de Spiritualité.
DTC.: Dictionnaire de Théologie Catholique.
LdM: Lexikon des Mittelalters.
MGH: Monumenta Germaniae Historica.
PL: Patrologie Latine (Migne).